

l'œillet des dunes

ré nature environnement

Petit naturaliste épisodique

Éditorial

On a dix ans !

Ré Nat a dix ans !

Dix ans de bêtises
comme nous le
disaient nos parents
quand on était enfant ?

Toujours est-il qu'on n'a
pas vu le temps passer.

Plus même, on a l'impression d'être
là depuis toujours !

Bon ne nous endormons pas, la vie
c'est dur ! Ne jamais l'oublier.

Au menu de votre Œillet :

La Janthine est un bateau (on vous
laisse découvrir)

Les gouttes d'eau sont de tailles
différentes, il y aurait des algues à
La Flotte, si si !

Une truite de mer, encore des
algues mais vermiformes, un Grillon,
une Spiranthe un Hibou petit duc,
le Souchet ou supion, des plantes
invasives, des envahissantes...

Ça grouille ! Et des langoustines qui
n'en sont pas.

Bref chers lecteurs dans ce 29ème
Œillet des dunes vous avez de la
lecture Bio !

Passez un bon moment ! Ça nous
fait du bien aussi...

**L'équipe de rédaction vous souhaite
un bel Automne.**



Œillades

La Janthine et le dauphin solitaire

Septembre 2017 : au large de la
Pointe du Lizay, éclaboussure verti-
cale provoquée par l'entrée dans
l'eau d'un animal assez grand pour
être un grand dauphin (*Tursiops tru-
nactus*). Puis une demi-douzaine
de sauts : c'est un grand dauphin
solitaire qui prolonge son séjour dans
l'entrée du pertuis breton. Des ap-
nées de 8 à 20 mn ont été mesurées,
pendant 1h30. L'observation ne peut
se faire qu'en l'absence de tout har-
cèlement.

Bernaches

Premières Bernaches vues dans
l'île. Le 28 septembre à Loix, le
30 septembre à Rivedoux, Plage
Nord, sur les prairies de zostères
naines...

Migration des Gobes mouches gris

Très gros passage, 3ème semaine
de septembre, de ce petit passe-
reau qui a gobé, gobé et gobé
en vol les insectes de nos jardins !



Hibou petit duc © Dominique Chevillon

Balbuzard dans le Fier d'Ars

Un jeune aigle pêcheur stationne
dans le Fier. Halte migratoire
classique avant l'hivernage sur
les côtes Sénégalaises... Mulets
et autres poissons des eaux
peu profondes du Fier en sont la
cause.

Vulcains vus sur l'eau des Pertuis.

Des plaisanciers nous informent
que ce beau Papillon noir, blanc,
rouge est passé en nombre ces
jours derniers. Le Lépidoptère
est en migration vers l'Afrique.
S'accordant quelques stops sur
les nombreux lierres en fleurs de
l'île de Ré, pour un peu de car-
burant !

SOMMAIRE

- La Janthine: le bateau, la bête du large.
- Quoi ? les gouttes de pluie ne font pas la même taille ?
- Algues vertes. Truite de mer ? Truite de rivière ?
- Le codium vermiforme.
- Le grillon champêtre. La spiranthe d'automne.
- Le Hibou petit duc de Rivedoux.
- Non, je ne suis pas un bébé seiche, je suis un souchet !
- Les plantes invasives et leurs effets.
- Quelques fausses langoustines de nos estrans rétais.

www.renatureenvironnement.fr
visitez notre site !

Un bateau pour Ré nature environnement : La Janthine

**La Flotte en Ré, le 10 août 2017 sur le port,
Ré Nature Environnement a baptisé son bateau.**



Texte et photo de Dominique Chevillon

Pour ses 10 ans, Ré Nature Environnement s'est doté de moyens marins.

Décidé par son Conseil d'Administration en juin, il ne restait plus qu'à réaliser ce projet dont l'objectif est de disposer tant pour Ré Nat que pour PÉLAGIS, le partenaire universitaire de l'association, d'un moyen de déplacement autonome dédié aux observations de mammifères, tortues et oiseaux marins, prioritairement dans le Pertuis Breton...

Informé, un généreux donateur souhaitant conserver l'anonymat, a facilité l'acquisition de ce bateau en le finançant entièrement. Le choix du bateau s'est porté sur une coque rigide, type dinghy en polyester, série White Shark, construit par Kelt de Vannes, vendu à Ré Nat par ses copropriétaires de Marennes.

Longueur hors tout 5,09 m, 2,10 m de largeur, 2,28 tonneaux de jauge brute, doté d'un moteur Suzuki de 90 CV, il est prévu pour 6 personnes et pèse un peu plus d'une tonne. Son port d'attache est La Flotte.

Ses deux utilisateurs membres de Ré Nat et membres historiques du Réseau National d'Échouage de PÉLAGIS, désignés par l'association notamment pour leur maîtrise de ce type de bateau et leurs connaissances et expériences sur l'observation et l'identification des mammifères marins et tortues

marines, sont **Gregory Ziebacz et Jean - Roch Meslin.**

Le bateau peut embarquer en opération, des membres de Ré Nat et des membres du partenaire PÉLAGIS. D'autres partenariats sont en cours. Son Parrain désigné par l'association est son Secrétaire Général Pierre Le Gall, biologiste marin connu de tous qui a choisi son nom : LA JANTHINE (voir page suivante).

Le bateau portait le nom latin d'un poisson, LABRAX (Bar) il est rebaptisé LA JANTHINE.

La cérémonie, très suivie par de très nombreux sympathisants et adhérents a été organisée avec ... un autre baptême ! Celui, rituel maintenant chaque année, de la Marque de la Bouée du Rochas par l'Association des Usagers du Port de La Flotte (AUPLF).

Un grand merci à L'AUPLF et à son dynamique président Pierre Leclerc d'avoir favorisé cette double fête !

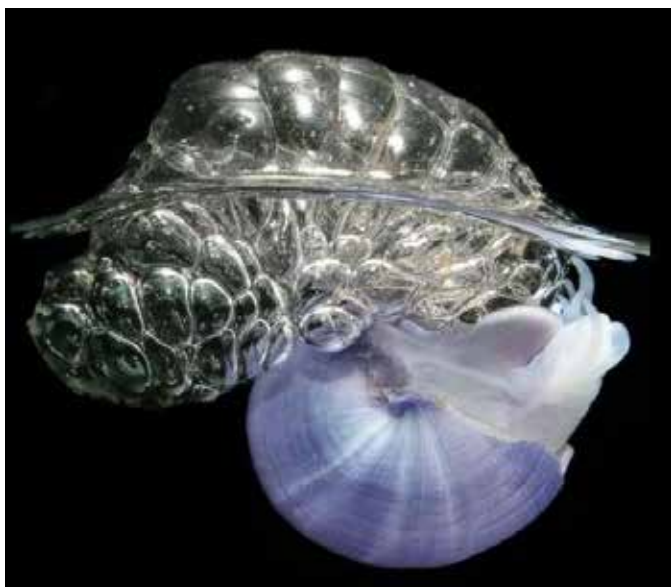
Ré Nature Environnement est ravi de LA JANTHINE, premier bateau naturaliste rétais dédié à 100% à l'observation de la faune et de la flore de nos Pertuis. Un très grand merci à son généreux donateur et longue vie à LA JANTHINE !

Les premières observations de Tortues Luth et de Grands Dauphins sont déjà au Rendez Vous !

Dominique Chevillon,

La Janthine

**C'est une « bête du large »,
comme les tortues et les mammifères marins**



Textes et photos de Pierre Le Gall

Contrairement à presque tous les autres Mollusques Gastéropodes qui vivent sur des substrats durs, la **Janthine vit à la surface des eaux marines du large. Pour ce faire, sa coquille est mince et légère, et elle sécrète un flotteur de mucus renfermant des bulles d'air.**

Il y aurait 5 espèces de Janthines à travers le monde, la plus courante et la plus perfectionnée est *Janthina janthina*. C'est la seule qui n'utilise pas son flotteur pour y fixer ses œufs car elle est devenue ovovivipare (les œufs se développent dans les voies génitales de la femelle où les larves sont libérées), ce qui améliore sa mobilité dans l'eau, n'ayant pas à transporter ses jeunes.

Elle s'est parfaitement adaptée pour tromper ses prédateurs potentiels. Bleu foncé sur la face supérieure, elle n'est pas visible par les oiseaux. Vue d'en dessous, elle ne se distingue pas de la surface de l'eau brillante car elle est bleu très clair. C'est la même technique que celle utilisée par de très nombreux poissons pélagiques et par les dauphins et autres cétacés. Enfin, en cas d'attaque, elle sécrète un nuage de liquide bleu où elle disparaît, à la manière des seiches avec leur nuage d'encre noire.

Les Janthines adultes, toujours en pleine eau et accrochées à leur flotteur, n'ont plus besoin de la protection d'un opercule qui disparaît donc, bien qu'il soit présent chez les larves.

La partie antérieure du pied a la forme d'une cuillère. Les côtés se referment dans l'air, capturent une bulle d'air, puis l'enferment dans du mucus pour former une nouvelle capsule du flotteur. La partie postérieure du pied sert seulement de point d'attache pour le flotteur.

Les jeunes individus sont tous mâles, puis deviennent des femelles en grandissant. Les mâles produisent de gros spermatozoïdes stériles qui servent de transporteurs pour de plus petits qui eux sont fertiles et assurent les fécondations et la reproduction. Les œufs se développent dans les voies génitales des femelles jusqu'à un stade nageur qui très rapidement se métamorphose en forme définitive. Les Janthines vivent au large et mangent des Hydrozoaires flottants et très urticants (Velelles, Physalies).

Elles viennent occasionnellement s'échouer sur les plages rétaises lors des périodes de fortes tempêtes. Le liquide bleu violacé émis pour éloigner les prédateurs est utilisé depuis l'antiquité pour fabriquer un colorant rouge pourpre, très recherché des teinturiers méditerranéens.

Les zones océaniques du large fréquentées par les Janthines le sont aussi par les tortues et les mammifères marins.

Pierre LE GALL



LA QUESTION des jeunes??

Pourquoi les gouttes d'eau ne font-elles pas la même taille ?

La taille d'une goutte de pluie dépend de l'altitude à laquelle elle s'est formée et des forces qui agissent sur elles.

La formation des gouttes de pluie :

En altitude, les gouttes d'eau apparaissent après condensation de la vapeur d'eau dans les nuages. Elles grossissent par coalescence : les gouttes, entraînées par les mouvements de l'air, se percutent et s'agglomèrent les unes aux autres.

La taille des gouttes selon l'altitude :

Dans les nuages de faible altitude (jusqu'à 2 000 m), comme les stratus bas qui engendrent de la bruine, les turbulences atmosphériques restent faibles, ce qui limite la coalescence. Résultat, les gouttes de pluie sont très petites, avec un diamètre de 0,2 à 0,5 millimètre. En revanche, dans les nuages d'altitude moyenne (entre 2 000 m et 5 000 m), ceux qui nous font la véritable pluie, les turbulences sont plus grandes. **Les gouttes ont un diamètre de 1 à 3 mm et peuvent même atteindre 6 mm, taille maximale des gouttes dans les nuages !**

Lorsqu'elle tombe, la goutte est sphérique au départ grâce à la force de tension superficielle* qui s'applique sur elle. (Dans la réalité, les gouttes de pluie n'ont jamais la forme poétique de larmes).

En tombant, la goutte est soumise à la force « de friction », due aux frottements avec l'air, qui la déforme.

Si une goutte dépasse 6 mm de diamètre, après agglomération par exemple de deux grosses gouttes, la force de friction devient rapidement supérieure à la force de tension superficielle.

Conséquence, l'air aplatit la base de la goutte (la boule d'eau s'aplatit par dessous et prend la forme d'une graine de haricot). L'air s'y engouffre, la gonfle comme une bulle, et celle-ci explose en petits fragments de différentes tailles.

Sur Terre aussi, les gouttes ne peuvent pas dépasser 6 mm de diamètre : au-delà, elles sont aplaties par la gravité. Mais dans l'espace, où il n'existe pas de gravité, on a pu observer des gouttes géantes de plusieurs dizaines de centimètres !



la pluie © Gérard Marchi

L'accélération des gouttes d'eau :

Des physiciens ont mesuré les vitesses de plus de 1,5 million de gouttes d'eau à l'aide de 22 instruments capables de suivre les gouttes lorsque celles-ci passent au travers d'un faisceau laser. Leurs résultats sont nets : toutes les gouttes de 0,8 mm et plus tombent aux vitesses attendues alors que, entre 30 et 60 % des petites gouttes autour de 0,3 mm, sont plus rapides que prévu !

Danielle Siron

* Entre un milieu dense et un gaz, on parle souvent de tension superficielle, de tension de surface ou d'énergie de surface. Cet effet permet par exemple aux insectes de marcher sur l'eau, à la rosée de ne pas s'étaler sur les pétales de fleurs.

Le jeu des petits

coloriage: la pluie



© Dominique Boisard

Grain de SEL

Algues vertes et Pavillon bleu

Certes les Ulves posent un problème à La Flotte ! Certes ces algues vertes sont dopées par les nitrates, azote et phosphore des pratiques agricoles continentales mais issus aussi des STEP* ! Certes elles ne sont pas le fait de La Flotte ! Cela n'excuse en rien la destruction de milieux naturels, de ses arbres, de ses espèces pour stocker les dites Algues en décomposition ! On classe les espaces naturels pour leur beauté, leur biodiversité, puis on les détruit ! Alors même qu'on vante l'excellence environnementale de l'île ! Alors même que La Flotte concourt au Pavillon Bleu ! Certes le Pavillon Bleu n'est pas le « Pavillon Vert » mais ça fait désordre.

Dominique Chevillon

STEP : Station d'Épuration des eaux



Truite de mer ? truite de rivière ? saumon ?

La Truite de mer est un magnifique Salmonidé, présent sur nos côtes rétaises (source INPN du Musée d'Histoires Naturelles de Paris). Elle était fréquente il y a 50 ans et très consommée. C'est un poisson à la chair rose des salmonidés consommateurs d'invertébrés (crevettes...) riches en caroténoïdes dont l'astaxanthine comme le saumon (*Salmo salar*). **Il n'est pas rare de voir une Truite de mer prise dans une écluse à poissons ou dans une grande vanne de l'estran.** La truite de mer, *Salmo trutta trutta* et la truite dite de rivière *Salmo trutta fario* sont bien la même espèce qui se déclinerait en ces deux sous-espèces précisaient autrefois nombre d'auteurs. **Aujourd'hui il semble clair qu'il s'agit génétiquement de la même espèce qui, pour certains individus, vivent une adaptation marine.** Après la ponte des adultes dans les frayères amont des rivières, des juvéniles ayant passé 2 à 3 ans en eau douce partent en mer pendant quelques années (~3 ans),



truite de mer © Dominique Chevillon

où elles s'y engraisent (~1m et 10 kg) de taille et poids identiques au Saumon mais plus trapues. A la question **comment se différencient la Truite de mer et le Saumon**, il faut répondre avec beaucoup de prudence tant ces deux espèces au stade adulte comme au stade juvénile présentent des formes variées et confusantes. **Trois critères semblent tenir la route : 1) l'extrémité postérieure de la mâchoire** ne dépasse pas la moitié de l'oeil chez le Saumon alors qu'elle atteint l'arrière de l'oeil chez la truite **2) la nageoire adipeuse** (ou nageoire molle) située entre la nageoire dorsale et la nageoire caudale (la queue) originalité chez ces salmonidés est

de couleur rouge orangé chez la Truite alors qu'elle est grise chez le Saumon (voir la photo de la queue qui confirme la Truite de mer). **3) la queue** serait échan-crée, extrémités pointues pour le Saumon et droite, extrémités arrondies pour la Truite ! Bon courage à cette observation. Enfin différence peu réjouissante au niveau du statut de conservation, le Saumon est menacé d'extinction et interdit à la pêche en 2017 alors que la Truite est classée vulnérable et peut être pêchée dans le pertuis Breton du 15/03 au 15/09 2017, elle est interdite dans le pertuis d'Antioche toute l'année.

Dominique Chevillon

Le Codium vermiforme, *Codium vermilara*

L'algue *Codium vermilara* est une algue verte en touffe peu compacte, de 15 à 20 cm de longueur. Elle est formée de branches se divisant plus ou moins régulièrement en deux (dichotomiques). Si l'on coupe ces branches de section ronde, l'on s'aperçoit que **ce sont des tubes creux, dont les parois épaisses sont construites par de grosses cellules pleines de pigments verts contenus dans des structures appelées chloroplastes.**

Chez cette espèce de *Codium*, ces grosses cellules observées au microscope montrent des extrémités extérieures arrondies, ne portant pas de pointe terminale, contrairement à d'autres espèces du même genre (*Codium tomentosum* et *Codium fragile* par exemple). Au toucher, cette algue semble être spongieuse.

C'est une espèce vivant fixée **sur des rochers, toujours dans l'eau, et qui préfère les situations très éclairées.**

L'espèce *Codium tomentosum* qui extérieurement lui ressemble, est souvent fixée sur des rochers qui restent à sec quelques heures lors des basses mers de grands coefficients.

Les diverses espèces de *Codium* sont souvent accompagnées d'un petit mollusque gastéropode sans coquille (*Elysia viridis*), ressemblant à de petites limaces vertes, car elles se nourrissent uniquement de cette algue et conservent les chloroplastes verts dans leurs tissus, où ils continuent de fonctionner durant une quinzaine de jours environ.

Seule une observation attentive permet de constater leur présence.



Codium vermilara

Cette algue est rare sur l'île de Ré, et les naturalistes ne la connaissent que sur les bords très ensoleillés de quelques flaques permanentes des estrans situés entre Ars et Saint-Clément.

Elle est connue également en Bretagne et en Méditerranée. Elle serait relativement tolérante vis-à-vis de la pollution des eaux littorales.

Pierre Le Gall



Le grillon champêtre ou grillon des champs

Très présent dans l'île, riche des sables de ses dunes grises bordières ou intérieures, *Gryllus campestris* est un **Orthoptère, insecte dont les ailes sont alignées avec le corps comme les Sauterelles et les Criquets**. Il est le plus robuste de la famille des gryllidae. S'il se plaît ici, c'est qu'il affectionne les surfaces chaudes des sables meubles et drainants où il creuse un terrier-galerie. Il s'y réfugie en cas de danger ou de météo pluvieuse. Le mâle y organise ses amours et sa place de chant à l'entrée. **Là, d'une simple plateforme débarrassée de toute végétation, au soleil, il chante ou plutôt stridule pour avertir tout congénère mâle qu'il est sur son territoire, pour séduire une femelle...** Une stridulation produite par le frottement de l'élytre droit (aile-étui protectrice de la véritable aile) sur l'élytre gauche, sur des zones différenciées telles que la chanterelle ou l'archet. Sons puissants et réguliers qui animent nos champs en avril, mai. Chants intenses, violents, rapides, du mâle agacé par un concurrent, chants plus doux, plus lents du mâle attirant une femelle... Après que la femelle ait été fécondée par le dépôt de spermatozoïdes à la base de la tarière (ou ovoscapte), arrive en mai/juin, **400 à 500 œufs (en bâtonnets). Les œufs sont enfouis 2 à 3 cm sous la surface du sol**. À l'éclosion, les larves à la forme des adultes (mais sans les ailes qui n'apparaîtront qu'à la dernière mue) se dispersent pour mener une vie estivale qui se terminera par la recherche d'un trou qui les abritera toute la mauvaise saison. **Une dizaine de stades sera nécessaire pour atteindre en avril la taille et les organes définitifs. Période où le mâle creuse son terrier-galerie** recommençant un cycle de reproduction à l'issue duquel mourront les adultes reproducteurs. Le nez dans les herbes qui n'a pas, enfant, été émerveillé par ce bel insecte sorti de son trou avec un brin de paille ! Notre Grelet charentais est encore très fréquent dans l'île, raison de plus pour protéger nos belles pelouses sableuses...
Dominique Chevillon



Grillon champêtre © Dominique Chevillon

la Spiranthe d'automne

Spiranthes spiralis (L.) Chevall. ou la **Spiranthe d'automne est une plante annuelle, appartenant à la famille des Orchidaceae**. Elle mesure jusqu'à 60 cm. Elle fleurit d'août à octobre. Elle est pollinisée par les insectes. On l'appelle aussi Spiranthe spiralee. C'est une plante grêle. La tige est vert grisâtre, pubescente. Elle est entourée de 3-7 gaines. Elle a 3-7 feuilles. Ces dernières sont glabres, glauques, ovales à elliptiques, acuminées, en rosette à côté de la tige fleurie. Ses bractées sont longues de 6-7 mm, plus longues que l'ovaire, pubescentes en dehors. L'inflorescence est lâche, haute de 3-15 cm. Elle a 6-30 petites fleurs blanc verdâtre. **Les fleurs se développent sur une seule ligne, enroulée en hélice le long de la tige florifère d'où le nom d'espèce**. Les sépales et pétales sont subégaux, oblongs. Le sépale dorsal et les pétales forment avec le labelle un tube campanulé étroit. Les sépales latéraux sont étalés. Son labelle est oblong, canaliculé, jaune verdâtre bordé de blanc, muni à la base de 2 nectaires visibles, le sommet élargi, fortement crénelé.



Spiranthes spiralis (L.) Chevall. © Cécilia Saunier-Court

L'ovaire est dressé, sessile. **Cette espèce libère une assez forte odeur de vanille, bien reçue lorsque les populations sont denses (plusieurs pieds par m²).**

C'est une espèce héliophile. On la croise sur des pelouses, des friches et des dunes. Elle est plus rarement présente dans des marais, des garrigues et des pinèdes claires. Elle affectionne les pelouses et prairies rases de la frange très côtière.

Cécilia Saunier-Court



Le Hibou petit duc de Rivedoux

Trouvé à Rivedoux par Marion Bô et Paul Guilbeau (l'ostéopathe du Stade Rochelais), ce poussin (irrésistible) de 2 à 3 semaines a fait « le cirque » habituel que font tous ses frères et sœurs : **yeux ronds (aux pupilles citron pâle) démesurément agrandis, plumes gonflées ébouriffées, ailes arrondies « faisant la roue » pour bluffer et effrayer le prédateur** potentiel que j'étais.

Dans la chaleur de ma main, avec quelques caresses, il est passé à une phase d'étirement de tout son corps, immobile, aminci, autre forme de comportement qui dans la nature, le long d'une branche, le fait passer inaperçu. Sans effets, évidemment dans mon salon. Quelques boulettes minuscules de pâté pour chat plus tard, il regagnait une boîte en carton trouée (respiration), le fond tapissé d'une serviette éponge. Solution habituelle

pour apaiser un oiseau (pas de lumière et du calme). Apporté dans l'après-midi à la Maison du Fier, nourri puis emmené le lendemain au Marais aux oiseaux de l'île d'Oléron le centre de soins...

Une quinzaine de jours plus tard, ses plumes lui permettant le vol, il était relâché avec succès avec quelques congénères ayant vécu la même aventure. **Pour une autre aventure, celle d'une très grande migration le menant par étape d'un vol rapide et direct, au sud du Sahara où il y trouvera les insectes nécessaires à son alimentation.**

Étonnant périple d'un oiseau de quelques semaines, inexpérimenté, de moins de 100 grammes pour une vingtaine de cm de hauteur, d'une envergure d'une soixantaine de cm !

IMPORTANT : les rapaces nocturnes comme ce petit duc



Hibou petit duc © Dominique Chevillon

quittent le nid avant de savoir voler, ils sont alors nourris par les parents sur des branches ou même au sol, ils ne sont donc pas abandonnés ; seul la présence de chiens ou de chats dans les parages (cas de notre petit protégé) nécessitent de les récupérer pour les confier à la LPO ou à un ornithologue expérimenté.

Un grand Merci de sa part à Marion et Paul, via Jeane Manson et Allain Bougrain Dubourg et les bénévoles de la Maison du Fier !

Dominique Chevillon

Ouvrez l'œil



Non je ne suis pas un bébé seiche, je suis un souchet !

Autant vous le dire tout de suite, j'en ai assez qu'on me prenne pour un bébé seiche, un casseron ! C'est ahurissant parce que je fais une vingtaine de millimètres de long, plutôt d'une forme rondelette, tout le monde me prend pour un bébé de Seiche commune (*Sepia officinalis*) sorti si on les écoute de l'un de ses raisins de mer qu'on trouve accroché à une algue ! Pas du tout !

Je suis un Souchet (*Sepiola atlantica*) de la famille des *Sepiolidae*, les Sépioles quoi !

Petite, jusqu'à 20 mm mais adulte ! le corps arrondi, aux nageoires lobées, qui ne s'étendent pas sur toute la longueur du corps, pas d'os, eh oui, pas d'os de seiche puisque je ne suis pas une seiche ! A la place j'ai un gladius. Oui un gladius comme une baguette quoi. Le bord dorsal de mon manteau est fusionnée à la tête entre les deux yeux.



© Solegal

Avez-vous remarqué que j'ai la couleur de la main qui m'a pris avec des motifs pour tromper un peu plus l'ennemi ? Grâce à mes cellules chromatophores, je peux changer de couleur et me fondre sur n'importe quel support. **Et mes petits bras musclés ? J'en ai dix (décapode) dont deux plus longs avec des ventouses (2 à 8) pour attraper mes proies.** Les deux poches entre mon manteau et mon corps, vous vous posez la question à quoi

elle servent ? Si j'étais dans l'eau je les remplirai d'eau, me contracterai et libérerai brutalement cette eau grâce à mon siphon pour échapper à un méchant. Je suis un véritable mollusque à réaction ! Attendez ce n'est pas fini : tu as vu le nuage d'encre que je libère quand je suis attaqué ? Bon là j'ai fait dans l'artistique ! Il faut bien rigoler.

Ne dis plus jamais que je suis un bébé seiche, tu peux m'appeler Supion ou Sépiole grandes oreilles ! Supion tu connais hein. Massacreur !

Dominique Chevillon



Jet d'encre © Dominique Chevillon

Les plantes invasives et leurs effets

Textes et photos de Pierre Le Gall



Plantations de Graminées ornementales

Les espèces invasives d'une région sont des espèces qui n'appartiennent pas à la biodiversité locale, mais qui arrivent de territoires éloignés, géographiquement séparés, et qui se développent de façon très importante grâce à des conditions climatiques favorables.

A l'opposé, **les espèces envahissantes** sont des espèces indigènes qui se multiplient de façon anarchique suite à une gestion anarchique des espaces naturels.

Dans les deux cas, le premier risque est de voir disparaître des espèces locales plus fragiles et parfois d'une grande rareté, donc ayant une grande valeur patrimoniale. Mais d'autres conséquences peuvent se dévoiler comme par exemple sur la santé publique (des toxicités, des allergies, etc.) pour les dépenses de gestion très importantes (arrachages et destructions tardives), à cause des dégâts matériels, etc.

Sur l'île de Ré, il y a plus de 90 espèces végétales qui sont considérées comme invasives par les scientifiques et les administrations spécialisées.

Parmi elles, il faut citer (liste très incomplète) :

les arbres et arbustes : Ailante, faux-vernis du Japon (*Ailanthus altissima*), Baccharis (*Baccharis halimifolia*), Buddlejia (*Buddleja davidii*), Olivier de Bohême (*Elaeagnus angustifolia*), Vigne vierge à 5 folioles (*Parthenocissus quinquefolia*), Laurier palme (*Prunus laurocerasus*), Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), Erable négundo (*Acer negundo*).

les plantes herbacées : Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), Renouée de sacchaline (*Fallopia sachalinensis*), Jacinthe d'Espagne (*Hacinthoides hispanica*), Balsamine de Balfour (*Impatiens balfourii*), Sénéçon sud-africain (*Senecio inaequidens*), Solidage du Canada (*Solidago canadensis*), Rudbeckia lacinié (*Rudbeckia laciniata*), Petite lentille d'eau (*Lemna minuta*), Aster écailleux (*Symphyotrichum subulatum*), Bident feuillé (*Bidens frondosa*), Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*), Griffes de Sorcières (*Carpobrotus edulis*), Crépide à feuilles de capselle (*Crepis bursifolia*), Millepertuis à calice persistant (*Hypericum calycinum*), etc.

les Graminées : Canne de Provence (*Arundo donax*), Brome purgatif (*Bromus cartharticus*),

Grand oyat (*Leymus arenarius*), Cheveux d'ange (*Nassella tenuissima*), Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*), Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*), Millet cultivé (*Panicum miliaceum*), Paspale dilaté (*Paspalum dilatatum*), Panic des marais (*Echinochloa crus-galli*), Sorgho d'Halep (*Sorghum halepensis*), etc.

Le climat insulaire rétais est bien connu pour être très proche de celui des côtes méditerranéennes, chaud et sec l'été, doux et humide l'hiver. Les sols sont variés et souvent favorables au développement d'espèces issues d'autres contrées.

Une politique énergique de lutte contre elles devrait y être menée dès leur apparition afin de minimiser leurs effets négatifs à moyen et long terme.

Les risques pour la santé publique, les allergies :

Le caractère allergisant d'une espèce végétale est lié à son pollen, qui doit être disséminé par le vent (espèce anémophile).

Si c'est un insecte qui assure sa dispersion (espèce entomophile), l'espèce ne provoquera jamais d'allergie.

Par exemple, le mimosa a souvent été accusé d'être allergisant sur les côtes méditerranéennes.





C'est à tort car si son parfum est intense lors de la floraison même à une bonne distance des plantations, son pollen est lourd, coloré, parfumé, attirant les insectes, et ne fait des dégâts que si on en est très proche.

Mais le Cyprès de Provence fleurit en même temps et lui est particulièrement allergisant, car ses grains de pollen sont très petits, produits en énormes quantités, dispersés sur de grandes distances par les vents et porteurs de substances immunologiquement néfastes.

Il faut aussi savoir que le pollen est allergène en fonction des espèces. Par exemple, le Cyprès de Provence très courant en région méditerranéenne est fortement allergisant, alors que le Cyprès de Lambert, espèce proche et très présente sur l'île de Ré, ne l'est pas.

La région méditerranéenne dispose d'une riche biodiversité végétale naturelle, avec bon nombre d'espèces connues pour leurs propriétés allergisantes. Certaines d'entre elles sont potentiellement invasives sur l'île de Ré. C'est notamment le cas des Cupressacées (*Cupressus sempervirens*, *Thuyas*, etc.), des Oléacées (*Olea europa*), des Pariétaires (*Parietaria judaica* et *Parietaria officinalis*), des Graminées ornementales, etc.

Les risques pour les milieux naturels, la concurrence :

Certaines espèces invasives se développent à partir de quelques pieds-mère en utilisant leur pouvoir de repousse sur rhizomes et racines, d'autres en produisant de grandes quantités de graines à fort pouvoir germinatif, quelques-unes à partir de leurs facilités de bouturage, d'autres grâce à leur grande tolérance vis-à-vis des paramètres climatiques, etc..

Dans tous les cas, elles entrent en compétition au niveau des espaces occupés et gagnent sur les espèces indigènes.

Les moyens de lutte :

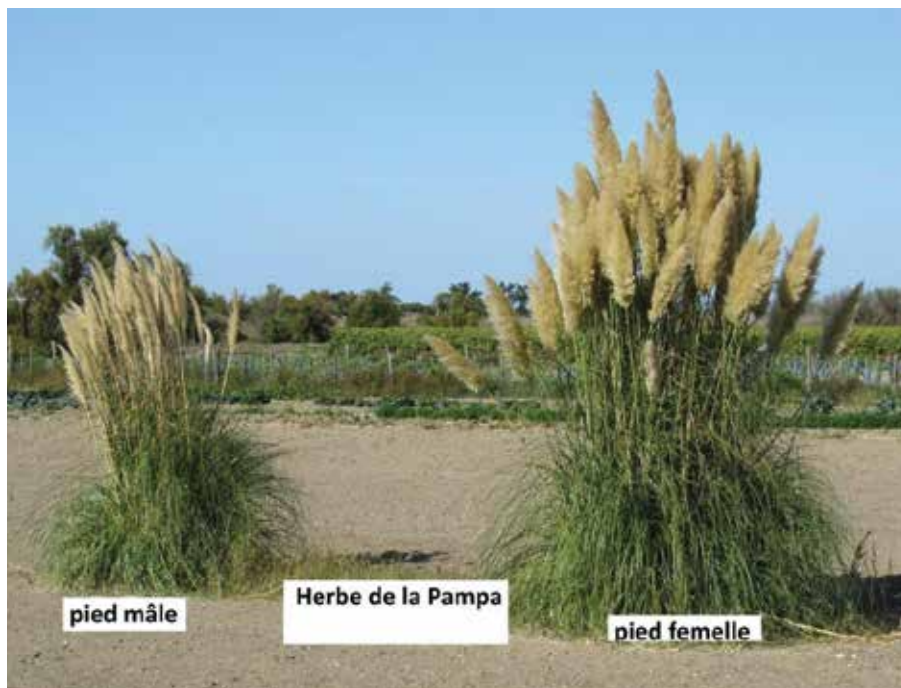
En général, aucun produit biocide n'est efficace sur une seule espèce et leur utilisation détruira donc les espèces indigènes voisines que l'on veut préserver. Certaines espèces invasives sont même résistantes à des herbicides puissants tel que le glyphosate : *Ambrosia artemisiifolia*, *Conyza bonariensis*, *Conyza canadensis*, *Conyza sumatrensis*, *Sorghum halepense*, ...

La seule méthode fonctionnelle est l'arrachage qui selon les espèces peut se faire à la main, avec des outils simples et légers, mais qui parfois nécessitent l'utilisation de moyens mécaniques lourds. Sur des habitats fragiles, l'utilisation de moyens animaux est tout à fait favorable pour les opérations d'arrachage ainsi que pour le broutage des parties aériennes.

Quelques exemples :

Un premier groupe d'espèces important est celui des GRAMINEES, car ce sont souvent des espèces qui prolifèrent rapidement et qui sont de bonnes sources d'allergies. Depuis quelques années, la mode est d'en planter dans les jardins et dans les espaces publics, en particuliers au bord des routes. La diversité d'espèces ornementales est très grande et **le critère d'allergie n'est jamais pris en compte par les revendeurs.**





Les espèces sont sélectionnées pour leur esthétique, mais aussi pour leur grande facilité d'entretien, voire de reproduction.

Par exemple le Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*) est apparu sur l'île dans les années 1990. En 1994, 8 stations seulement étaient identifiées. Aujourd'hui, **il a colonisé les bords de toutes les routes et chemins de l'île**, et est bien présent sur de nombreuses prairies et friches naturelles. Les millions de très petites graines se répartissent sur des kilomètres de bordures de goudron mais aussi dans les espaces voisins.

Le cas des Cheveux d'ange (*Nassella tenuissima*) est intéressant car il est très souvent planté (2012 sur un rond-point de Sainte MARIE, avant 2010 sur de nombreux trottoirs et jardins privés . . .), en 2014 plusieurs pieds étaient repérables dans les Hauts de Turpine, et aujourd'hui, il est présent sur de nombreux sites éloignés de toute habitation.

Certaines fois **il est possible de constater que cette dispersion est le résultat de dépôts sauvages de déchets végétaux dans les espaces naturels.**

Sur les espaces de la pointe de Sablanceau, le Conseil Départemental opère régulièrement des arrachages de cette espèce qui s'y était bien installée avec les sables souillés rapportés.

Les Herbes de la Pampa (*Cortaderia selloana*) sont bien connues de tous avec leurs grandes inflorescences blanches. **Adulte, les touffes sont si bien implantées qu'il faut utiliser une pelleteuse mécanique pour les arracher et les détruire.** Sur quelques terrains rétais abandonnés, il y en a des dizaines qui se développent chaque année à partir des graines produites. Pour cette espèce, la lutte est assez facile à réaliser car il suffit d'éliminer les pieds femelles producteurs de graines bien reconnaissables à leurs épis larges au moment de la floraison et d'en interdire la vente.

Le cas des Cannes de Provence (*Arundo donax*) est plus complexe à résoudre car depuis quelques années elles sont utilisées comme coupe-vent entre les parcelles cultivées.

C'est pourtant une espèce qui ne présente pratiquement que des inconvénients : entre autres, elles consomment 2 m³ d'eau par an et par m² dans une campagne bien connue pour ne disposer d'aucune réserve hydrique, les feuilles sèches et tiges mortes restent au sol sans se décomposer et constituent un excellent matériau inflammable, aucune espèce animale ne les utilise ni pour nicher ni pour manger, chaque petit morceau de tige est une bouture parfaite, la propagation par rhizomes est très efficace et les haies s'élargissent très vite au détriment des espaces cultivables et leur arrachage nécessite des moyens lourds très coûteux.

Parmi les espèces de graminées, plusieurs sont implantées à des fins de production de fourrage.

C'est le cas du Panic des marais (*Echinochloa crus-galli*) qui se plaît particulièrement sur les sols tassés, plus ou moins imperméables. En 1994, elle n'était connue que sur un seul site au Bois-Plage.

Depuis, elle a progressé partout et ses stations sont très nom-



breuses en particulier dans les parties marais de l'île. Chaque touffe avec ses feuilles raides et larges, s'étale au détriment des espèces voisines.

Le dernier cas concerne le Sorgho d'Halep (*Sorghum halepensis*) qui est une espèce pérenne redoutable pour l'avenir de toutes les cultures.

Il est présent aujourd'hui à plusieurs centaines de jeunes exemplaires dans un champ au nord-ouest des habitations de La Flotte, entre la route D103 et la mer.

C'est une espèce méditerranéenne qui s'installe de préférence sur des terrains un peu humides et qui colonise rapidement les cultures voisines (vignes, vergers, maraîchage, etc.).

Les touffes adultes atteignent 2m de haut, chaque tige porte des feuilles larges avec une nervure blanche et se termine par des épis assez lâches, constitués d'épillets groupés par 2 ou 3 et donnant de très nombreuses graines facilement disséminées.

Le système souterrain est formé de rhizomes puissants (capables de percer les tuyaux d'irrigation).

Cette espèce résistante aux herbicides doit être enlevée mécaniquement quand les individus sont jeunes, avant que les rhizomes ne se soient développés.





Quoi de neuf prof ?

Quelques « fausses langoustines » de nos estrans rétais

Il n'est pas rare qu'en cherchant palourdes et autres animaux fouisseurs, les pêcheurs à pied rencontrent par hasard des crustacés de quelques centimètres de long. **La forme, la couleur parfois font penser qu'ils ont découvert de petites langoustines.**

Ce n'est pas le cas, mais ils ont ouvert des terriers dans lesquels vivent plusieurs espèces bien différentes.

La plus courante est certainement **la Callianasse blanche** (*Callianassa tyrrena*), qui est l'une des 3 espèces de ce genre connues dans les pertuis charentais. Toutes creusent un terrier en spirale qui s'enfonce jusqu'à 60 cm dans les sables vaseux avec graviers. Ce sont des espèces qui se nourrissent surtout avec des débris d'algues dérivantes.

Ensuite, il y a **la Gébie taureau ou taupe de mer** (*Upogebia deltaura*), qui est l'une des 2 espèces de ce genre connues dans les pertuis charentais. Elle préfère les sables fins des plages calmes où elle creuse un long terrier ramifié débouchant à la surface par plusieurs orifices. Les plages nord de l'île sont ses préférées. Elle s'installe souvent dans le terrier d'une autre espèce de crustacés fouisseurs. Sa nourriture semble bien être constituée de débris d'algues qu'elle stocke dans son terrier.

Enfin, la beaucoup plus rare **Axie stirynche** (*Axius stirynchus*), absente des inventaires régionaux et que peu de scientifiques connaissent. Elle est cependant présente sur la côte sud de l'île de Ré (Sainte Marie) où lors de la réfection d'une écluse, elle a été trouvée dans son milieu préféré : des sables et graviers aux plus bas niveaux de l'estran, avec quelques blocs de pierre. Son terrier n'a qu'une seule ouverture, très souvent bien cachée sous un gros caillou.

La biologie de toutes ces espèces est souvent mal connue car les observations sont complexes à réaliser, en raison du mode de vie qui se passe exclusivement à l'intérieur des terriers, donc à l'abri des regards.

le prof



Axius stirynchus



Callianassa tyrrena



Upogebia deltaura



Adhésion annuelle 15 €
Pour adhérer à Ré Nature environnement et recevoir «Le petit naturaliste épisodique» chez vous, renvoyez-nous ce coupon dûment rempli ainsi que le règlement à notre adresse.

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal
Tél.
E-mail